



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française*

*Séance du 26 septembre 2024
à 18 heures 30*

Nombre de Membres (quorum : 14)		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Date de la convocation
20/09/2024

Date de publication
30/09/2024

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - DEL NISTA Xavier - SALUZZO Joëlle - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - PENALVA Sylvain.

Procurations :

CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à LOUIS VASSAL Patrick.
RABERT Guylaine a donné procuration à RANC Sylvie.
FILLIERE Thierry a donné procuration à COSTE Josiane.
COUSTON Rémy a donné procuration à PILLOT Marion.
ADAM Carole a donné procuration à BOLIMON Lionel.
DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.
PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à FISCHER Lionel.
DUCRES Jacques a donné procuration à MALEN Serge.

Absent excusé :
ORLANDI Pascal.

Secrétaire de séance :
CUP Christine.

**Nature de l'acte : 3.5.1 classement et déclassement de voirie
DELIBERATION N° 2024-09-64**

**OBJET : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ET LONGUEUR DE
VOIRIE COMMUNALE**

RAPPORTEUR : Monsieur FISCHER, adjoint délégué à la sécurité, à l'urbanisme et à l'environnement

Vu l'article 141-3 du code de la voirie routière relatif au classement et au déclassement de la voirie communale,

Monsieur le Maire informe que la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal intervient dans le calcul des dotations de l'Etat attribuées aux communes.

VU la délibération du Conseil municipal n°2021-09-78 en date du 20 septembre 2021 portant la longueur totale de la voirie communale à 33 245 mètres au 1^{er} octobre 2021.

Il s'agit d'intégrer dans le domaine public les voies suivantes qui sont des parcelles appartenant déjà la commune et faisant partie de son domaine privé,

- Chemin des Prés de Jonquières

Section	Numéro	Contenance	Longueur
AO	261	1 506 m ²	140 ml

- Chemin des Prés de Jonquières et avenue André Durand.

Section	Numéro	Contenance	Longueur
AO	268	1 835 m ²	180 ml

- Avenue André Durand.

Section	Numéro	Contenance	Longueur
AO	258	897 m ²	89 ml

- Avenue André Durand (trottoir).

Section	Numéro	Contenance
AO	244	390 m ²

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 16 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

CLASSE les parcelles de terrain susvisées dans le domaine public et les voiries communales.

PREND ACTE de la longueur totale de la voirie communale qui s'établira au 1^{er} octobre 2024 à 33 654 mètres.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 26	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------

Le Maire,
Serge MALEN



Secrétaire de séance
CUP Christine

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/09/2024 de la publication le 30/09/2024 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.